

## Antenne vs. labellisation

Deux cas de figure sont envisagés :

1 - La création d'une antenne AVSA

2 - La labellisation AVSA d'une structure

	<b>Création d'une antenne</b>	<b>Labellisation d'une structure</b>
<b>Situation</b>	Une personne / un groupe souhaite développer le concept sur son territoire en organisant des sorties pour des maisons de retraite, des établissements spécialisés, des personnes âgées isolées.	Une structure (association à caractère social, culturel, socio culturel ou sportif) souhaite développer des sorties pour ses adhérents ou pour les résidents de structures médico-sociales sur son territoire.
<b>Modalités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Premier contact : bulletin de pré-inscription sur le site Internet, mail, tél</li> <li>- Rencontre avec AVSA (physique ou à distance)</li> <li>- Présentation du projet, des statuts et du fonctionnement des antennes, RI et Charte À VÉLO SANS ÂGE</li> <li>- Désignation d'un responsable d'antenne</li> <li>- Déclaration de l'antenne à la préfecture du siège d'À VÉLO SANS ÂGE</li> <li>- Adhésion des bénévoles</li> <li>- Formation et assurance des bénévoles (avec certificat médical) (un guide sur la formation est communiqué à l'antenne)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Premier contact : bulletin de pré-inscription sur le site Internet, mail, tél</li> <li>- Rencontre avec AVSA (physique ou à distance)</li> <li>- Présentation du projet et des modalités de fonctionnement</li> <li>- Adhésion à AVSA et signature de la Charte</li> <li>- Labellisation et convention entre AVSA et la structure</li> </ul>

<b>Achat du triporteur</b>	L'achat du triporteur est assuré par AVSA avec le soutien de l'antenne sur la recherche de financement (crowdfunding, mécénat d'entreprises locales, fonds publics)	L'achat du triporteur est assuré par la structure avec, si besoin, le soutien d'AVSA pour la recherche de financement. L'adhésion à AVSA permet à la structure d'acquérir le triporteur à un moindre coût.
<b>Moyens mis à disposition</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation des pilotes</li> <li>- Logiciel de réservation</li> <li>- Outils de communication (logo, site Internet, flyers...)</li> <li>- Forum Podio (réseau social entre les adhérents, espace ressources)</li> <li>- Assurance et entretien des triporteurs</li> <li>- Un guide sur la recherche de financement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Idem, sauf assurance et entretien du triporteur, à la charge de la structure</li> </ul>
<b>Modalités financières</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cotisations des membres de l'antenne : 15 € / an</li> <li>- Adhésions des structures médico-sociales :</li> <li>- * Avec la mise à disposition d'un vélo : 500 € / an (l'adhésion comprend les frais d'assurance et d'entretien)</li> <li>- * Sans mise à disposition de vélo : 300 € / an</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adhésion de la structure à AVSA : Droit d'entrée de 1 000 € puis cotisation annuelle de 150 € par vélo.</li> <li>- Les structures médico-sociales adhèrent à la structure labellisée.</li> </ul>